



# COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 19/06/2024  
Reçu en préfecture le 19/06/2024  
Publié le Département : ARDECHE  
ID : 007-200039832-20240617-D\_2024\_5\_11-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :  
D\_2024\_5\_11**

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 17 juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - LES ASSIONS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice  
: 31

Date de convocation du : 11 Juin 2024

Présents : 21

**Titulaires** : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 29

**Objet : Validation de la  
convention-cadre valant  
Opération de Revitalisation du  
Territoire dans le cadre de  
Petites villes de demain**

**Pouvoirs :**

Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry  
Monsieur ROGIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur BORIE Jean-François  
Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur THIBON HUBERT  
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel  
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien  
Monsieur BALMELLE Robert a donné pouvoir à Monsieur ROUVEYROL Bernard  
Madame RAYNARD Christiane a donné pouvoir à Monsieur FOURNIER Joël  
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Madame RIEU-FROMENTIN Françoise

**Absent(s) :**

**Excusé(s)** : Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur BONNET Franck

**Secrétaire de Séance** : Madame Delphine FEUILLADE

Monsieur Joël FOURNIER, Président, rappelle : le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralité mais présentant des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Ce programme inscrit conjointement dans l'Agenda Rural du gouvernement et le Contrat de Relance pour la Transition Énergétique (CRTE), doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs de solutions inventées au niveau local, contribuant aux objectifs de développement durable. La ville des Vans, associée à la Communauté de communes a donc été lauréate du programme en 2021.

L'objectif de celui-ci est d'aboutir à la signature d'une convention-cadre avec l'État valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et de définir une feuille de route de revitalisation pour les prochaines années, sachant que l'ORT confère sur un périmètre défini, un certain nombre d'effets juridiques et fiscaux sur des thématiques transverses (cf. annexe : Principaux effets juridiques de l'ORT).

Après une période de diagnostic territorial, une concertation menée sur le devenir de la friche de l'ancien hôpital des Vans, une étude déployée au plan commercial sur une stratégie de confortement et de désaisonnalisation de l'offre marchande du centre-bourg des Vans, l'étude pré-opérationnelle sur l'Habitat (OPAH), de nombreuses sessions de gouvernance entre techniciens-élus ;

L'ensemble a permis d'aboutir à une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) en vue de renforcer et compléter des actions déjà engagées sur le territoire du Pays des Vans en Cévennes, autour de six grands axes stratégiques de revitalisation qui s'articulent telle une feuille de route de développement cohérente pour les 30 prochaines années :

1. Axe 1 : Repeupler le centre-bourg et lutter contre la vacance (développer et améliorer la qualité de l'offre résidentielle à destination de tous les habitants),

2. Axe 2 : Structure l'attractivité économique du territoire à l'année (conforter le dynamisme de centre-bourg),
  3. Axe 3 : renforcer l'offre et le maillage des services de proximité à la proximité des espaces de vie propices au lien social),
  4. Axe 4 : de la requalification urbaine des espaces publics aux mobilités : pour un meilleur vivre-ensemble (améliorer le cadre de vie par les formes urbaines, l'espace public et l'accessibilité),
  5. Axe 5 : Valoriser les patrimoines et la culture pour l'attractivité du territoire (préserver et pérenniser les patrimoines architecturaux, matériels et immatériels),
  6. Axe 6 : Vers un territoire résilient : engager la transition écologique du centre-bourg (anticiper et bâtir un cadre de vie vivable au regard des enjeux écologiques),
- Et enfin, un dernier axe transversal autour de la gouvernance et des dynamiques collectives, pour Impulser, développer et coordonner les politiques locales.

L'ensemble du programme a été présenté aux parties prenantes ainsi qu'auprès de Monsieur Marc Coutel, sous-préfet de Largentière, lors d'un comité de pilotage Petites villes de demain, intervenu le 5 Avril 2024. Ce dernier a validé l'esprit du programme associé aux ambitions affichées au titre de la transition.

Le programme a été développé à travers la production de plusieurs documents :

- dans sa dimension de prospective, au titre de la convention-cadre Petites villes de demain, contractualisant l'engagement conjoint de la ville des Vans et de la Communauté de communes du pays des Vans en Cévennes d'une part, et l'État d'autre part (cf. Convention ORT).

Dans sa traduction opérationnelle à travers :

- un programme d'actions global (feuille de route sur le long terme),
- un portefeuille d'actions priorisées par les élus à horizon 2026,
- une maquette financière correspondante ainsi que des fiches actions par axe stratégique (voir annexes).

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la convention-cadre valant Opération de Revitalisation des Territoires et son annexe financière présentée pour le financement des opérations de revitalisation, APPROUVE les axes stratégiques de développement au profit du territoire et de sa centralité ainsi que le programme d'actions présenté en annexe, planifiant une redynamisation intégrant les obligations introduites par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, DIT que la présente convention doit également être validée par la Commune des Vans en Conseil, DIT que la signature de la présente convention doit être organisée respectivement avec l'Etat, ainsi que les deux collectivités impliquées : la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes et la Commune des Vans, AUTORISE le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre du dispositif Petites villes de demain**

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

The image shows a blue ink signature of Joël Fournier written over a circular official seal. The seal features a central figure holding a staff and a cross, surrounded by the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES VANS EN CÉVENNES' and '07140 LES VANS' at the bottom.

Emis le 17/06/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le